

Principes de droit des affaires (EM054M67A1)

Programme	PGE
Unité d'enseignement / ECTS / Parcours/Spécialisation(s)	UE : Principes de droit des affaires : 5 ECTS. <ul style="list-style-type: none">• PGE 2A - Management Général Avancé (MGA)
Discipline	Droit
Année	2020
Semestre	A
Ouvert aux visiteurs	oui (5 ECTS)
Nombre de places disponibles	50

Responsable du cours

Marie LEPRETRE

Intervenants

Intervenant	Population	Mail
Marie LEPRETRE	Population	marie.lepretre@em-strasbourg.eu

Format du cours

Langue de travail :	Français
Volume horaire en présentiel :	27 h
Heures de travail totales à prévoir par l'étudiant :	108 h

Track du cours

Track : Présentiel

Track "Présentiel" :

La présence en cours / TD ainsi que la participation aux contrôles continus et terminaux sont obligatoires. L'évaluation vise à valoriser le travail en présentiel, toute absence non justifiée sera sanctionnée (cf. règlements de scolarité) et prise en compte au niveau de la notation (cf. modalités d'évaluation).

Track "Autonome" :

La participation aux contrôles continus et terminaux est obligatoire. L'étudiant est libre d'assister ou non au cours.

Dans toutes les formations Masters et celles réalisées en apprentissage, la présence en cours / TD et aux épreuves intermédiaires et terminales est entièrement obligatoire. Seul le track « Présentiel » est possible.

Contribution pédagogique du cours au programme

En quoi ce cours participe au programme :

LEARNING GOAL 1 : Les étudiants maîtriseront les connaissances et les outils les plus récents dans les domaines du management en général.

Students will identify a business organization's operational and managerial challenges in a complex and evolving environment.
Les étudiants identifieront les enjeux stratégiques et managériaux d'une entreprise dans un environnement complexe et en mutation.

Students will understand state-of-the-art management concepts and tools and use them appropriately.
Les étudiants maîtriseront les concepts et outils managériaux les plus récents et sauront les utiliser de manière appropriée.

Descriptif

L'étude du droit des affaires a pour objectif l'acquisition de notions fondamentales dans les deux domaines clefs que sont le droit commercial et le droit des sociétés. L'accent est mis sur les acteurs du développement des entreprises, ainsi que sur les différents régimes et structures juridiques propres à l'exercice d'une activité économique indépendante.

Organisation pédagogique

Face-à-face

Cours magistral

En groupe

Exercices

Etudes de cas / texte

Interactivité

Jeux de rôle

Discussions / débats

Objectifs pédagogiques

A l'issue du cours, l'étudiant(e) devrait être capable de / d' ... :

- **Décrire** le régime juridique du commerçant et d'une société dans ses grandes lignes.
- **Différencier** l'entreprise et la société
- **Classer** les différents types de sociétés
- **Comparer** les différentes structures juridiques
- **Communiquer** les résultats de ses observations critiques
- **Conseiller** une structure juridique

Plan / Sommaire

1. Introduction au droit commercial
2. La notion d'entreprise et de société
3. Le contrat de société
4. Les sociétés sans personnalité morale
5. Les sociétés à responsabilité illimitée (SNC ; sociétés civiles, etc.)
6. Les sociétés à responsabilité limitée (SARL, SA, SAS, etc.)

Prérequis nécessaires

Notions clés à maîtriser :

Les fondamentaux d'introduction au droit

Supports pédagogiques

Documents tous formats

- Fiches d'exercice
- Etudes de cas

Bibliographie recommandée

Ouvrages principaux :

DCG UE2, Manuel et Applications, France Guiramand et Alain Héraud, Dunod, 2018
Code de commerce, Dalloz, 2018

Littérature complémentaire :

Travaux de recherche de l'EM :

Modalités d'évaluation

Evaluation finale : dernière séance

écrite (120 min) / individuelle / Français / pondération : 100%

Cette évaluation sert à mesurer LO1.1, LO1.3, LO2.2

Motifs d'exclusion du cours

Les comportements tels que...

arrivées tardives / départs anticipés / sorties de salle intempestives pendant le cours

consommation ostentatoire de nourriture et de boissons

utilisation de smartphones & d'ordinateurs portables pour des raisons non liées au cours

lectures non liées au cours

discussions non liées au cours

comportements irrespectueux vis-à-vis de l'enseignant

... peuvent conduire à l'exclusion du cours.